



www.cps-skew.ch

Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages

Plantes exotiques envahissantes: une menace pour la nature, la santé et l'économie

Espèce de la "Watch List"

Lupin à folioles nombreuses

Lupinus polyphyllus Lindl. (Famille: *Fabaceae*, Légumineuses)

Synonyme: Lupin des jardins

Le lupin des jardins est originaire d'Amérique du Nord, il a été introduit en Europe comme plante ornementale, plante fourragère et pour l'amélioration des sols. Localement subspontané ou naturalisé, l'espèce peut envahir des prairies de montagne dignes de protection et concurrencer la végétation indigène.

Lupinus polyphyllus Lindl.

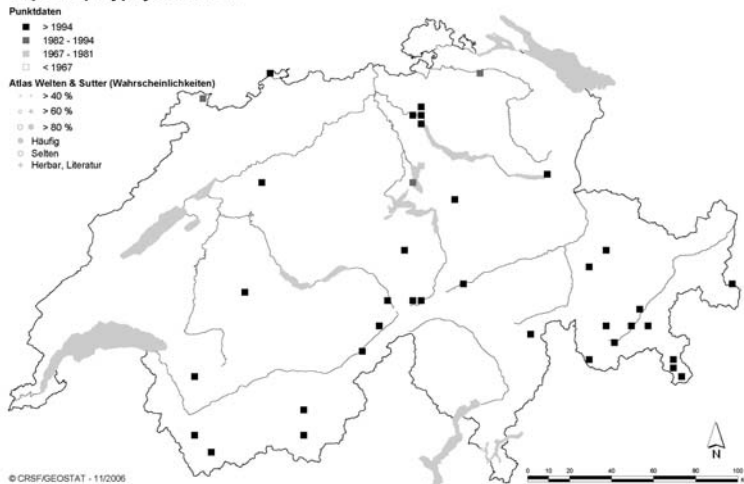


Photo: P.-J. Charmillot

Caractéristiques

Espèce herbacée de 30 à 100 cm de hauteur, pérenne. Feuilles longuement pétiolées, palmatiséquées, à poils appliqués épars, folioles lancéolées de 4 à 15 cm de longueur et de 1 à 3 cm de largeur. Inflorescences en grappes terminales dressées, composées de fleurs disposées en faux verticilles. Corolle de 1.2 à 1.6 cm de longueur, bleue, rarement pourpre, blanche ou bicolore. Le fruit est une gousse à poils appliqués de 2.5 à 6 cm de longueur et de 0.7 à 1 cm de largeur. Floraison de juin à septembre.

Milieux

Sur sols moyennement humides, drainant, pauvres en calcaire, répandu de la plaine jusqu'à l'étage subalpin (de 400 jusqu'à 2000m d'altitude). Talus, coupes forestières, prairies extensives.

Répartition

Le lupin des jardins est originaire de la côte pacifique de l'Amérique du Nord (de la Colombie Britannique jusqu'en Californie). Aujourd'hui il est fréquemment cultivé comme plante ornementale dans de vastes territoires des zones tempérées. Souvent présent en Suisse dans les jardins et localement introduit. Dans les Alpes, il se répand occasionnellement dans des pâturages extensifs.

Dangers

Le lupin des jardins est naturalisé en Suisse depuis les années 40 environ. Dans la Forêt Noire voisine, il est assez fréquent depuis plus de 50 ans, naturalisé, sans devenir envahissant ni concurrencer fortement la flore autochtone. En Suisse, les occurrences subspontanées sont restées le plus souvent locales. On ne connaît que peu de cas de naturalisation et d'expansion, par exemple dans la région de Davos où l'espèce est particulièrement fréquente dans les environs de la Schatzalp. Elle y occupe des gazons mésotrophes pâturés extensivement.

Nature: le lupin des jardins forme des rhizomes qui produisent de nouvelles pousses. Une seule plante produit en outre jusqu'à 2000 graines, qui sont expulsées violemment des gousses. Une dissémination par les animaux est également possible.

Agriculture: les semences et les feuilles sont toxiques pour le bétail du fait de leur forte teneur en alcaloïdes. Leur toxicité perdure dans le fourrage séché.

Que faire ?

Cette espèce ne semble pas constituer aujourd'hui un danger pour la flore indigène, aucune mesure particulière n'est donc nécessaire. Elle est en outre attractive et admirée par les touristes. Aux endroits où son abondance devient un problème, elle peut être facilement éliminée par des fauches répétées avant la maturité des graines.

Où s'annoncer? Où se renseigner ?

Il est important d'annoncer les populations repérées au service cantonal de protection de la nature ou à la station phytosanitaire cantonale. La CPS (sibylla.rometsch@acw.admin.ch) recueille également vos données et les transmet aux personnes ou institutions compétentes. Ces institutions se tiennent à disposition pour toute question.

Nous vous recommandons de remplir également le bordereau de saisie que vous trouvez sur la page internet de la CPS: www.cps-skew.ch/francais/bordereau_plantes_envahissantes.htm. Il sert à recenser les néophytes envahissantes au niveau suisse et permet ainsi des interventions coordonnées.

En cas de difficultés de détermination, on peut consulter l'ouvrage suivant : Flora Helvetica avec clé de détermination (de LAUBER & WAGNER; éditions Haupt, Berne). En cas de doute, des exemplaires séchés (rameau avec fleurs et/ou fruits) ou des photos digitalisées peuvent être envoyés au service cantonal de protection de la nature ou à la CPS (secrétariat CPS, S. Rometsch, Domaine de Changins, Case postale 1012, 1260 Nyon 1)

Informations diverses et littérature spécialisée

<http://www.floraweb.de/neoflora/handbuch/lupinuspolyphyllus.html>

Kowarik I., 2003, *Biologische Invasionen - Neophyten und Neozoen in Mitteleuropa*, Ulmer Verlag, Stuttgart.